

**COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT
REUNION DU 22 JUILLET 2008**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 22 juillet 2008, a pris des arrêtés et a émis un avis.

Lutte contre la babésiose :

Mise ne place depuis quatre mois, la campagne de lutte contre la babésiose bovine se poursuit. Le gouvernement a pris des mesures complémentaires dans son programme d'éradication tout en constatant qu'aucun nouveau cas n'était apparu :

- 1) La situation de chaque exploitation de la zone de séquestration fera l'objet d'une nouvelle appréciation après étude des analyses sérologique. Il pourra aussi être décidé de la mise en défens de parcelles infestées pendant une durée de six mois.
- 2) La stratégie d'éradication de la maladie sera poursuivie par la mise en place d'un traitement acaricide et d'un suivi épidémiologique.
- 3) La liste des élevages des zones de séquestration (21) et de protection (passant de 65 à 52) a été actualisée. Ces chiffres illustrent la non prolifération de l'infection.

Composition du comité consultatif d'éthique :

Le comité consultatif d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé est arrêté à 21 membres.

Ce comité est constitué dans le cadre de la mise en place du prélèvement et du don d'organes. Il comprend des personnalités issues de la société civile :

Jacqueline Berges, Jean-Marie Bonal, Fabrice Colin, Yvette Dufranche, Patrick Eliès, Cynthia Garrier, Patricia Gendron, Beniéla Houmbouy, Joël Kasarherou, Yves Magnier, Dominique Mole, François Montchanin, Jone Passa, Bernard Paul, Elie Poigoune, Julie Régent, Rolande Trolue, Frédéric Vangheluwe, Jean-Louis Veyret, Albert Wahoulo et Billy Wapotro.

Soutien à l'écopain :

Dans le cadre de la lutte contre la cherté de la vie, le gouvernement a versé, pour les mois d'avril et mai 2008, une subvention de 2 582 540 F CFP à 13 boulangeries ayant souscrit une convention avec le Gouvernement pour la commercialisation de l'écopain. Au total, le Gouvernement a déjà versé 33 055 560 F CFP dans le cadre de l'opération écopain (40 F CFP par pain) depuis la mise en vente de ce pain de 500g, à 130 F CFP, en septembre dernier.

Fin mai, le nombre d'écopains vendus depuis le début de l'opération s'élève à 826 389 (386 points de vente sur la Grande terre et Lifou).

Avis au CSA concernant la diffusion de Canal Calédonie

A la demande du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA), le gouvernement a émis un avis favorable à la reconduction pour cinq ans, hors appel aux candidatures, de l'autorisation délivrée à la société Canal Calédonie de diffuser ses programmes.

Au terme de cette consultation, il pourrait être demandé à Canal Calédonie des engagements de diffusion et de production d'œuvres européennes ou d'expression originale française.

Soutien à la CAFAT :

Le gouvernement a octroyé une subvention de 150 millions de francs CFP à la CAFAT afin de transformer progressivement l'avance de trésorerie de 1.5 milliards, consentie à la CAFAT en 2005, pour pérenniser les comptes sociaux.

Cette subvention réduira à 1.2 milliards la créance de la CAFAT.

Nouveaux tarifs de l'OPT :

Le gouvernement a approuvé des modifications de tarifs arrêtées par le conseil d'administration de l'Office des postes et télécommunications.

Il s'agit notamment de rendre gratuite, à compter du 1^{er} août 2008, l'offre intitulée « stop publicité », qui devait initialement être facturée 504 F CFP TTC.

Par ailleurs, l'application des nouveaux tarifs de la redevance annuelle de location des boîtes postales a été fixée au 1^{er} janvier 2009.

Ré-organisation de la Direction du travail et de l'emploi (DTE) :

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'organisation de la Direction du Travail et de l'emploi de Nouvelle-Calédonie (DTE) afin de permettre une meilleure adéquation entre les orientations en terme d'emploi et leur traduction juridique.

Il est donc proposé de créer un Service des affaires générales et de l'emploi qui regroupera la section de l'emploi et le service des affaires juridiques. De plus, ce nouveau service assurera l'établissement de certaines études statistiques (chômage, main d'œuvre, apprentissage, etc...).

Enfin, la section « résolution des conflits et négociations collectives » et l'inspection médicale du travail seront rattachées au directeur.

Subvention :

Le Gouvernement a décidé d'octroyer la somme de 3 466 060 F CFP à l'Association les Villages de Magenta, notamment pour développer des actions innovantes dans les centres de vacances et de loisirs (l'éducation à l'environnement par exemple).

Le Gouvernement a accordé plusieurs agréments :

- Quinze entreprises ont reçu l'agrément ou le transfert d'agrément au régime fiscal privilégié à l'importation de matières premières et des emballages.
- La SARL HOTEL HIBISCUS – RESTAURANT EVANGELINA a été agréée au régime fiscal privilégié à l'importation de matériaux et d'équipement pour la réalisation d'un investissement hôtelier touristique à Koné.

Concours :

Le Gouvernement a autorisé l'organisation de concours internes et externes pour le recrutement de professeurs des écoles de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie ainsi que d'instituteurs.

Corps	Type de concours	Nbre de postes liste principale	Nbre de postes liste complémentaire	Date Des épreuves
Professeur des écoles	Externe	35	10	10 octobre 08
	Interne	23	-	4 octobre 08
	Externe spécial	8	4	10 octobre 08
Instituteur	Externe	20	10	27 septembre 08
	Spécial	25	12	14 novembre 08

En Bref ...

- Une dérogation à la durée du travail est attribuée à la société GOLDER ASSOCIATE en qualité de contractant de KNS.
- En raison de travaux d'aménagement, la société le Relais de Port Boisé est admis au bénéfice de l'allocation spécifique du régime d'assurance chômage partiel pour six salariés.
- Le montant minimal de la garantie financière des entreprises de travail temporaire est fixé à dix millions de francs CFP à compter du 1^{er} septembre 2008.
- M. Stephan SORIN a été habilité à exercer les fonctions de contrôleur de la CAFAT.

- Marc CHAPALAIN est nommé chef du service de la marine marchande et des pêches maritimes.
- Le docteur Martine NOËL est désignée en remplacement du Docteur Jean-Paul GRANGEON au sein de la commission de la lutte contre le dopage de Nouvelle-Calédonie.
- Des modèles de procès-verbal type pour les élections au comité d'entreprise des délégués du personnel et un modèle de relevé mensuel des contrats de travail transmis par les entreprises de travail temporaire ont été créés.
- 28 bourses territoriales de formation professionnelle (BTF) continue sont accordées ou prorogées.
- L'office municipal des sports de Ponérihouen, l'association Vocabulivre et l'association des parents d'élèves de l'école Edmond-Desbrosse ont reçu l'autorisation d'organiser des loteries et lotos traditionnels.
- Le Gouvernement a désigné ses représentants au sein du conseil d'administration de l'Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASSNC).
- Les tarifs des prestations de l'Institut de Formation à l'Administration Publique (IFAP) ont été établis, il s'agit de frais de mise à disposition de la salle de visioconférence, des frais de prestations pour les tests « Passeport de compétence informatique européen » et des tarifs de location des chambres du centre d'hébergement. Par ailleurs, le Conseil de formation de l'IFAP a été reconduit pour une durée de trois ans.